

IRF – DESCRIPTIF DE PROJET

FORMULAIRE 2.1



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /  
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)

DESCRIPTIF DE PROJET IRF

|  |   |
|--|---|
| <b>Intitulé du projet :</b> Appui aux Autorités Intérimaires de Taoudénit et Ménaka (AAITM)  | <b>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU :</b> Programme des Nations Unies pour le Développement   |
| <b>Personne à contacter concernant le projet :</b><br>Abdoul Wahab Ba<br>Adresse : Badalabougou BP 120 Bamako<br>Téléphone : +223 75 99 78 58 / +223 44 98 03 09<br>E-mail : abdoul.wahab.ba@undp.org  | <b>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</b> Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat  |
| <b>Site du projet :</b>  | Les régions de Ménaka et Taoudénit  |
| <b>Descriptif du projet :</b><br><i>Décrire en une phrase le principal objectif du projet.</i><br>Renforcer les capacités des autorités intérimaires et agents des Collectivités Territoriales et appuyer la fourniture des services sociaux de base au profit des communautés dans les régions de Taoudénit et Ménaka   | <b>Fonds pour la consolidation de la paix :</b> 1000 022 \$<br><b>Apport gouvernemental :</b><br><b>Autre :</b><br><b>Coût total du projet :</b> 1 000 022 \$<br><b>Date de démarrage du projet proposée :</b> Mars 2017<br><b>Date d'achèvement du projet proposée :</b> Février 2018<br><b>Durée totale (en mois) :</b> 12 mois |
| <b>« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») :</b> <sup>1</sup> <u>1</u><br><i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i><br><i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i><br><i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i><br><i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i> |   |
| <b>Résultats du projet :</b> <u>Résultat 1</u> : Les autorités intérimaires et agents des Collectivités Territoriales des régions de Taoudénit et Ménaka bénéficient d'approches et capacités requises pour une gestion des collectivités et l'instauration de la cohésion sociale<br><u>Résultat 2</u> : Les communautés bénéficient des infrastructures sociales programmées par leurs gouvernants et sont impliquées dans la pacification de leur terroir                                       |   |
| <b>Domaine de résultat du Fonds<sup>2</sup> résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul) :</b> 1   |   |

<sup>1</sup> PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

<sup>2</sup> Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration;

(1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

(Pour les projets financés par l'IRF)

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU</b></p> <p><i>Nom du Représentant :</i></p> <p><b>Boubou Dramane Camara</b></p> <p>Directeur Pays</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'Agence :</i> PNUD</p> <p><i>Date et cachet</i></p> <p>04.04.2017</p>   | <p><b>Représentant des autorités nationales</b></p> <p><i>Nom du Représentant du gouvernement partenaire</i></p> <p><b>Mohamed Ag Erlaf</b></p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Titre :</i> Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat</p> <p><i>Date et cachet</i> 06 APR 2017</p> |
| <p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p><i>Nom du Représentant</i></p> <p><b>Oscar Fernandez-Taranco</b></p> <p>Sous-secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Signature</i></p> <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</p> <p><i>Date et cachet</i></p> <p>27 APR 2017</p> | <p><b>Représentant Spécial du Secrétaire Général (SRSG)</b></p> <p><i>Nom du Représentant :</i></p> <p><b>Annadif Khatir Mahamat Saleh</b></p> <p>Représentant Spécial du Secrétaire Général</p> <p><i>Signature</i></p> <p>Bureau du SRSG</p> <p><i>Date et cachet</i></p> <p>14 APR 2017</p>                                      |

## **Table des matières :**

Longueur maximale : 15 pages

### **I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds**

- a) Contexte relatif à la consolidation de la paix
- b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler
- c) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)

### **II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre**

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

### **III. Gestion et coordination**

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

**Annexe A :** Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

**Annexe B :** Cadre de résultats du projet PRF

## COMPOSANTES DU PROJET :

*(N.B. 1 : Le texte en italique sur les pages suivantes a pour fonction d'indiquer comment l'information doit être fournie. Le projet soumis ne doit pas contenir de texte en italique.)*

### I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

La signature de l'Accord issu du processus d'Alger entre le Gouvernement du Mali et les groupes armés marque un nouveau départ pour la consolidation de la paix au Mali. La signature en elle-même n'induit pas l'instauration ipso facto de la paix tant les engagements souscrits par les protagonistes nécessitent l'implication de toutes les parties concernées. L'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (APRM) couvre un ensemble de domaines incluant la gouvernance, la relance économique, le cantonnement, désarmement, sécurité, etc...) et requiert donc l'appui de la communauté internationale pour la mise en œuvre des clauses et garantir le respect des engagements. Les lenteurs notées dans la mise en œuvre de l'Accord notamment la mise en place des autorités intérimaires ont provoqué des mécontentements et peu s'en est fallu de la relance des hostilités. C'est ainsi que le 14 juin 2016, une ENTENTE portant sur la mise en place des autorités intérimaires dans les collectivités territoriales non fonctionnelles des Régions du nord du Mali a été signée entre le Gouvernement du Mali et les groupes armés (CMA, Plateforme) conformément aux dispositions de l'annexe 1 de l'Accord de paix et de la réconciliation nationale signé le 15 mai et parachevé le 20 juin de la même année. La mise en place des autorités intérimaires concerne aussi les régions de Taoudénit et de Ménaka pour lesquelles, même s'il n'y avait pas de conseils élus, l'appellation « Collège Transitoire » est dans ce cas consacrée conformément aux dispositions de l'Entente signé le 19 juin 2016 déterminant les modalités de mise en place des autorités intérimaires, du redéploiement des services déconcentrés de l'État ainsi que l'installation des chefs de circonscriptions administratives et du mécanisme opérationnel de Coordination dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka.

- a) **Contexte relatif à la consolidation de la paix :** *Cette section résume les conclusions clefs de l'analyse de conflit, y compris les principaux problèmes et causes de conflits, les capacités en place en matière de paix ainsi que les besoins critiques du moment. Elle doit également indiquer les éventuelles stratégies en matière de consolidation de la paix en place et leur objet.*

Aux termes de l'annexe 1 de l'Accord pour la paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, il est prévu la mise en place, le cas échéant et au plus trois mois après la signature de l'Accord, des autorités chargées de l'administration des communes, cercles et régions du nord du Mali durant la période intérimaire. Pour opérationnaliser cette disposition, la Loi n°2016-013 du 10 mai et le Décret n°2016-0332/P-RM du 18 mai 2016 fixant les modalités de mise en place des Autorités intérimaires ont été adoptés. La désignation des membres, leurs compétences et modalités de fonctionnement sont fixées de manière consensuelle par les parties prenantes. L'autorité intérimaire en attendant la mise en place d'un conseil élu est chargée provisoirement de l'administration de la collectivité territoriale afin de garantir la continuité de l'administration décentralisée. Le Président de chaque autorité intérimaire est le chef de l'exécutif local. A ce titre, les services techniques déconcentrés de l'Etat qui relèvent de son autorité sont chargés des domaines suivants :

- L'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, technique et professionnel ;

- Les centres de santé communautaire (CSCoM), les centres de santé de référence (CS Réf) et les hôpitaux ;
- L'hydraulique rurale et urbaine ;
- L'industrie et le commerce, l'artisanat, le transport, le tourisme ;
- L'environnement ;
- Agriculture;
- le développement social;
- La protection et la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- L'élevage et la pêche.

Conformément aux dispositions de l'Entente, les autorités intérimaires et les collèges transitoires sont notamment chargées de :

- Assurer la remise en marche et le fonctionnement des services sociaux de base ;
- Programmer et de coordonner la mise en œuvre des actions de développement et de relance économique, sociale, et culturelle ;
- Participer à la révision des listes électorales ;
- Participer à la consultation et à l'organisation de concertations des populations en vue du redécoupage territorial dans les cinq régions du nord ;
- Participer à la préparation et à l'organisation des opérations électorales et référendaires ;
- Faciliter et de préparer le retour, la réinstallation, la réinsertion des réfugiés, des déplacés et la réhabilitation des personnes sinistrées ;
- Appuyer la mise en œuvre du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) ;
- Assurer le suivi et la gestion des affaires foncières

Le redéploiement des services techniques de l'Etat avec la mise en place des autorités intérimaires préfigure le retour de la paix et l'occupation effective du territoire national. La problématique qui en découlera restera la limite technique et opérationnelle des acteurs au regard de leur niveau hétérogène dû à leur provenance (société civile, agents des services techniques, leaders communautaires, groupes armés...), ce qui impose nécessairement un appui au renforcement des capacités de tous ces acteurs. Cet appui permettra d'expliquer les missions des autorités intérimaires d'abord aux membres et ensuite aux leaders et représentants des organisations socioprofessionnelles et de la société civile. Ce qui aidera les communautés à mieux percevoir les autorités intérimaires et à n'exprimer que des revendications réalistes pour leur besoin de développement. Ce renforcement des capacités sur les missions et responsabilités des autorités intérimaires sera accompagné par des sessions de formations et de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble. Aussi des actions ponctuelles et précises relevant des compétences des autorités intérimaires seront réalisées au bénéfice des communautés à savoir la réalisation/réhabilitation des infrastructures (éducation, santé, alimentation en eau potable). En effet, les infrastructures ont été largement endommagées lors de l'occupation et le retour des réfugiés va occasionner une forte pression humaine qui peut engendrer des conflits.

Il existe au Mali et plus particulièrement dans les régions du Nord de fortes disparités par rapport à l'accès aux infrastructures sociales dues surtout à l'éloignement. Une part non négligeable des disparités résulte de difficultés d'accès et d'autres obstacles notamment économiques, administratifs, culturels...

Les politiques de sensibilisation et d'éducation communautaire pour la protection des enfants, la santé de la femme et de l'enfant bénéficient faiblement à ces populations éparpillées et dont le point de santé le plus proche pourrait être à plus de 200 km. En ce

qui concerne l'éducation, la floraison des écoles communautaires n'a pas pu améliorer le taux d'alphabétisation des enfants de ces contrées.

Les points d'eau sont généralement les sources de conflits intercommunautaires d'avril à juillet, du fait de la forte pression qui s'exerce à cause de la rareté des pâturages. Les puits étant utilisés pour la consommation humaine et l'abreuvement des animaux. Il a été constaté que tous les forages équipés de panneaux solaires réalisés par l'UNHCR après les années 1990 (après la signature du Pacte National et le retour des réfugiés) ont constitué des points de sédentarisation. C'est pourquoi dans le cadre de ce projet d'Appui aux Autorités Intérimaires, le PNUD et la Division des Affaires Civiles de la MINUSMA proposent de soutenir les autorités intérimaires qui seront nouvellement installées pour impulser la réalisation/réhabilitation de forages équipés de panneaux solaires, d'écoles et de centres de santé communautaire.

Pour une meilleure visibilité et l'obtention d'un impact positif fédérateur, les efforts seront concentrés sur un site par région. Si à Ménaka, il existe des sites viabilisés, le choix du site de concentration des infrastructures sera fait d'un commun accord avec les membres des autorités intérimaires ; pour le cas spécifique de Taoudénit, le projet appuiera la réalisation de l'ensemble des infrastructures au chef-lieu de la région, qui, à ce jour ne compte aucune infrastructure.

Ceci aura plusieurs avantages :

- 1- les autorités intérimaires feront l'exercice de planification et de priorisation et s'approprient toutes les réalisations ;
- 2- les populations bénéficieront d'infrastructures et le processus de sédentarisation sera enclenché.
- 3- l'appui à la gestion concertée de ces infrastructures sociales favorisera la cohésion sociale.
- 4- la confiance pourra s'établir entre les populations et les autorités intérimaires ce qui leur permettra d'accomplir leur mission dans de meilleures conditions.

Cette approche qui allie le renforcement des capacités et la fourniture des services est à même de favoriser le redéploiement de l'Etat à travers des programmes qui impliquent les autorités intérimaires. Les activités seront menées concomitamment de façon à établir clairement pour les populations les liens étroits existants entre les responsabilités des autorités intérimaires et la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. En apportant des changements visibles dans les communautés en termes d'infrastructures de base réhabilitées ou réalisées, et en encourageant l'implication des autorités locales dans ce processus, le projet parviendra à encourager le vivre ensemble et à renforcer la confiance des populations en leurs autorités et du coup à faciliter le redéploiement de l'Etat sur l'étendue du territoire.

C'est pourquoi le PNUD et la Division des Affaires Civiles de la MINUSMA donnant suite à la requête du Gouvernement du Mali décident de mettre en place le projet d'Appui aux autorités intérimaires dans les régions de Taoudénit et Ménaka qui constituent des nouvelles entités territoriales dans l'organisation administrative du Mali. Ce sont aussi des zones vulnérables à cause de la paupérisation des populations. Il est impératif de renforcer les capacités de ces nouvelles autorités intérimaires, de leurs proches collaborateurs et des agents de ces collectivités territoriales dans les domaines de la gouvernance locale.

Ce projet vise, d'une part, le renforcement des capacités des membres des autorités intérimaires et les leaders communautaires et, d'autre part, la fourniture des services à travers des infrastructures sociales de base aux communautés défavorisées.

Les formations et sensibilisations, qui ciblent les autorités intérimaires et les acteurs de développement qui les appuient ainsi que les leaders communautaires, seront réalisés pour la région de Taoudénit dans un premier temps à Tombouctou dû à l'inexistence d'infrastructures pouvant regrouper tous les acteurs et à l'insécurité.

**b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :** *Cette section indique les interventions de consolidation de la paix en cours par acteur (gouvernement, organisations internationales, y compris le système des Nations Unies, ONG, organisations de la société civile, donateurs bilatéraux, etc.) et les déficits financiers et programmatiques à combler. Utiliser le tableau ci-dessous pour effectuer l'état des lieux. Indiquer également le lien entre les différents déficits identifiés et la section ci-dessus concernant l'analyse de conflit.*

Jusqu'à présent, les projets mis en œuvre dans les régions de Tombouctou et de Gao traitent pour les uns de renforcement économique des populations et pour les autres de cohésion sociale. Le présent projet vient combler le déficit en formation des responsables qui ont en charge la gestion des communautés et plus spécifiquement la promotion de la paix. Le projet est conçu selon la politique du Gouvernement dans sa stratégie de restauration de l'Autorité de l'Etat, en lien avec les recommandations issues des États généraux de la décentralisation (Cf. rapport des États Généraux de la Décentralisation, Oct. 2013), qui se propose d'instaurer la libre administration des collectivités territoriales par elles-mêmes et de gouvernance des populations au plus près des citoyens.

Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler

| Résultat ou thématique visé  | Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement) | Projets majeurs  | Durée des projets | Budget en dollars US | Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement      |
|--|---|--|-------------------|----------------------|---|
| Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends      | Japon (TICAD)<br>Suède<br>Pays-Bas<br>PNUD                        | Projet d'Appui au Renforcement de la Cohésion Sociale et à la Promotion d'un Dialogue National | 2 ans             | 1.222.000 USD        | Création opportunités d'emploi et moyens de subsistance pour les jeunes et les femmes |
| 1.1 Réconciliation nationale ;   |   |  |                   |                      |   |
| 1.2 Démocratie ;   |   | Projet « Restauration de l'autorité de l'État et Accès à la Justice au nord Mali               | 4 ans             | 17.770.000 USD       | Mécanismes d'éducation à la paix, de dialogue et de consolidation de la paix          |
| 1.3 Gestion/ résolution des conflits ;                                   |   |  |                   |                      |   |
| 2. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix | Pays-Bas<br>Japon<br>Norvege<br>FEM                               | Le Programme Conjoint Jeunesse et Résilience (PNUD/UNFP A/FAO/OIT)                             | 4 ans             | 5.000.000 USD        | Mécanismes de dialogue Créations d'opportunités économiques                           |

|   |  |  |              |                       |  |
|---|--|--|--------------|-----------------------|--|
| <p>2.1 Génération d'emplois à court terme ;</p> <p>3.2 Subsistance durable.</p> |  | <p>Le Projet d'Appui à la Restauration du Système Faguibine (PARF)</p> | <p>4 ans</p> | <p>50.000.000 USD</p> | <p><i>durables</i><br/><i>Nécessité de cibler les villes du nord du Mali</i></p> <p><i>Mécanismes de dialogue et d'éducation à la paix</i></p> |
|---|--|--|--------------|-----------------------|--|

**c) Justification du financement par l'IRF :** *Cette section explique en quoi l'intervention de l'IRF est nécessaire dans le contexte avec les déficits mentionnés ci-dessous. En quoi ce projet peut-il contribuer à une situation de paix ? Est-ce le bon moment ? En quoi le mécanisme du Fonds est-il adéquat ? Quels effets catalytiques peut-on envisager ? Existents-ils d'autres projets du Fonds dans ce pays ou si cette demande de financement est effectuée en parallèle d'autres projets, veuillez expliquer la cohérence entre ces derniers et l'objectif général.*

Les interventions proposées par le projet d'Appui aux Autorités Intérimaires dans les régions de Taoudénit et Ménaka s'inscrivent dans les objectifs nationaux notamment le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND 2015-2024) notamment les objectifs généraux n°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire et n°2: Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales et l'annexe I de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale.

Le projet est aligné sur les axes 3, 4 et 6 du Plan d'action du Gouvernement ( PAG), à savoir : Axe 3 « Mise en œuvre de politique active de réconciliation nationale » (Renforcement de la cohésion nationale entre toutes les composantes de la communauté) ; Le projet cadre aussi avec les points 4 de l'Axe 2 du Plan stratégique du Ministère de la Réconciliation nationale, « informer et sensibiliser les citoyens sur leurs rôles et responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité »

Le PNUD intervient déjà dans les régions du nord du Mali à travers différents projets. Par son programme « Restauration de l'autorité de l'État et Accès à la Justice au nord Mali », il accompagne le redéploiement progressif des services de l'administration, ainsi que des magistrats et des forces de sécurité dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. De la même manière, le Programme Conjoint Jeunesse et Résilience (PNUD/UNFPA/FAO/OIT) vise le renforcement de la Résilience des jeunes, à travers des interventions en matière de réhabilitation des communautés, notamment les plus affectées par le conflit et créer des opportunités économiques et d'emplois durables dans les régions de Gao, Tombouctou, Mopti-Douentza et deux communes du district de Bamako. Le Projet d'Appui à la Restauration du Système Faguibine (PARF) intervient dans le cercle de Goundam, trois communes du cercle de Diré (Kondi, Bourem Sidi Amar et Tinguier Eguif Gari) et dans la commune de Tombouctou, 6e région administrative du Mali. Le PNUD a aussi initié le Projet d'Appui au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion d'un dialogue national dont les actions visent

l'adhésion des citoyens, en particulier des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, à la paix et à la cohésion sociale, à travers des processus transparents de dialogue inclusif et respectueux de l'égalité de genre.

## II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée

- a) **Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement** : Cette partie donne un aperçu de chaque résultat attendu du projet, y compris : i) une claire description du résultat attendu; ii) une "théorie de changement" expliquant la logique sous-jacente et le rapport de cause à effet que le projet entend réaliser; iii) le type de soutien attendu, y compris son envergure et son échelle, les groupes cibles, sa couverture géographique, son objet principal, ses modalités et mode de mise en œuvre éventuels, avec une justification de l'approche proposée. En remplissant cette partie, les équipes doivent se référer à la Section 3.3 des Directives du Fonds concernant la question de l'égalité entre les sexes. Les équipes doivent également prendre en considération tous les problèmes liés au « zéro dommage » dans la sélection des groupes cibles et des zones géographiques.

L'objectif visé est de faire des membres des Autorités intérimaires les principaux acteurs du processus de réconciliation et de consolidation de la paix tout en renforçant leurs capacités en matière de cohésion sociale et de gestion des collectivités territoriales. Cet objectif sera atteint en investissant les ressources du Fonds dans la sensibilisation et la formation sur la culture de la paix, le dialogue inclusif, le contenu de l'Accord pour la paix et l'appui-accompagnement dans la gestion administrative des collectivités pour instaurer de façon définitive la Cohésion Sociale. La réalisation des infrastructures au profit des communautés permettra aux bénéficiaires de satisfaire leurs besoins de base (éducation santé, hydraulique) et d'avoir confiance aux gouvernants.

Les résultats attendus du projet s'inscrivent autour des principaux axes suivants :

**Résultat 1** : Les autorités intérimaires et agents des collectivités territoriales et des services techniques des régions de Taoudénit et Ménaka bénéficient d'approches et capacités requises pour une gestion des collectivités et l'instauration de la cohésion sociale

**Résultat 2** : Les communautés bénéficient des infrastructures sociales programmées par leurs gouvernants et sont impliquées dans la pacification de leur terroir

**Théorie de Changement** : Si les autorités intérimaires sont dotées de compétences essentielles en matière de résolution de conflits, maîtrisent leurs rôles et responsabilités, assurent aux citoyens des services de proximité et de meilleure qualité et favorisent la participation de ceux-ci dans la gestion des affaires publiques locales, alors la confiance sera acquise et le redéploiement de l'état sur tout le territoire sera effectif.

Les activités prévues pour atteindre le résultat 1 "Les autorités intérimaires et agents des collectivités territoriales des régions de Taoudénit et Ménaka bénéficient d'approches et capacités requises pour une gestion des collectivités et l'instauration de la cohésion sociale" se présentent ainsi qu'il suit :

- Assurer un appui-accompagnement dans la gestion des responsabilités et compétences transférées dans le cadre de la mise en place des autorités intérimaires. Ces activités

cibleront les membres des autorités intérimaires et les acteurs d'appui (services techniques et leaders Communautaires) soit un total de 200 personnes.

- Entreprendre les séances d'informations et de sensibilisation sur les thématiques liées à la paix, à la cohésion sociale et sur les points saillants de l'Accord pour la paix issu du processus d'Alger signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2016. Elles seront réalisées à l'intention des citoyens jeunes et des femmes des communautés vivant sur les sites du projet pour un total de 5 000 personnes.

- Organiser des sessions de formation sur la paix, la cohésion sociale et sur les points saillants de l'Accord pour la paix à l'intention des acteurs (leaders et autorités) impliqués dans la gestion quotidienne des affaires notamment les autorités intérimaires. Ces formations cibleront les membres des autorités et acteurs d'appui et les leaders communautaires et religieux pour un total de 300 personnes. L'approche tronc-commun qui consiste à former ensemble divers types d'intervenants dont les rôles sont complémentaires et interdépendants afin de favoriser la connaissance mutuelle des responsabilités, base d'une véritable collaboration entre les communautés et les dirigeants, sera privilégiée dans les formations sur la paix, la cohésion sociale et le mandat des autorités intérimaires.

La combinaison de ces activités (formation, sensibilisation) favorisera la complémentarité dans les discours entre les leaders, membres des organisations de la Société Civile qui sont issus des communautés et les autorités qui appliquent les décisions sur les mêmes communautés. La stratégie vise à établir un discours identique quel que soit l'interlocuteur sur la cohésion sociale et la paix.

En plus, le projet appuiera les groupes de travail présidés par le Gouverneur dans chaque région (Taoudénit, Ménaka) composés des membres des Collèges transitoires, de personnes ressources, des autorités traditionnelles, des services techniques et des représentants de la Société Civile. Ce groupe de travail va identifier et proposer dans un processus participatif et itératif la création des collectivités communes et cercles dans les régions concernées.

Les activités prévues par rapport au résultat 2 « Les communautés bénéficient des infrastructures sociales programmées par leurs gouvernants et sont impliquées dans la pacification de leur terroir » sont :

- réaliser 2 centres de santé communautaires à raison d'un CSCOM par région.
- réaliser 2 points d'eau équipés de panneaux solaires à raison d'un forage par région
- réaliser 2 écoles à raison d'une école par région.

b) **Budget** : Indiquer le budget prévu pour le projet en utilisant les deux tableaux ci-dessous : (1) budget par produit ou activité et (2) par catégorie de dépense de l'ONU. Indiquer toute remarque supplémentaire éventuelle concernant l'échelle du budget et comment la rentabilité du projet est assurée (en se référant à la liste récapitulative de rentabilité).

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

| Résultat 1: Les autorités intérimaires et agents des collectivités territoriales des régions de Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudénit bénéficient d'approches et capacités requises pour une gestion des collectivités et l'instauration de la cohésion sociale |                   |  |  |  |
|---|-------------------|--|--|--|
| Numéro du produit   | Noim des produits | Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU | Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories) | Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification |
|   |                   |  |  |  |

|  |   |                  |  |   |
|--|---|------------------|--|---|
|  |   |                  |  | du budget)  |
| Produit 1.1  | Les membres des autorités intérimaires, des agents des collectivités territoriales et des services déconcentrés acquièrent des compétences pour gérer les collectivités | 120 000          | Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement | Appui de proximité pour la gestion quotidienne (recrutement d'Experts (honoraires et indemnités) et frais de déplacement                      |
| Produit 1.2  | Les communautés sont sensibilisées, formées et appuient le processus de cohésion sociale en vue d'améliorer les relations de confiance entre elles et leurs gouvernants | 171 700          | Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement | Organisation de sessions de formation, recrutement des formateurs, prise en charge des participants.  |
| Produit 1.3  | Les initiatives consultations relatives aux activités de découpage et planification des nouvelles régions de Taoudéni et Ménaka sont appuyées                           | 88 000           | Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement | Organisation d'ateliers locaux dans chacune des régions pour valider le découpage administratif des collectivités communes cercles et régions |
| <b>Résultat 2 : Les communautés bénéficient des infrastructures sociales programmées par leurs gouvernants et sont impliquées dans la pacification de leur terroir</b> |   |                  |  |   |
| Produit 2.1  | Le gouvernement est appuyé dans sa stratégie de reconstruction du nord  | 595 000          | Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement | Réhabilitation/ installation, équipements sociaux de base (hydraulique, santé et éducation)   |
| Produit 2.2  | Le mécanisme de suivi-évaluation et de partage de l'information est instauré  | 30 022           | Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement | Réalisation d'outils pour la visibilité (calendriers, T-shirts) Rapports.   |
| <b>TOTAL</b>   |   | <b>1 000 022</b> |  |   |

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

| <b>BUDGET D'UN PROJET DU FONDS</b>          |  |              |
|---|--|--------------|
| <b>Catégorie de dépense</b>                 | <b>Montant de Montée bénéficiaire PNLD</b> | <b>TOTAL</b> |
| 1. Personnel et autres employés             | 45 000                                     | 45 000       |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels | 17 600                                     | 17 600       |

|   |                  |                  |
|---|------------------|------------------|
| 3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) | 70 000           | 70 000           |
| 4. Services contractuels  | 242 000          | 242 000          |
| 5. Frais de déplacement   | 20 000           | 20 000           |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           | 520 000          | 520 000          |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs           | 20 000           | 20 000           |
| <b>Sous-total</b>   | <b>934 600</b>   | <b>934 600</b>   |
| 8. Coûts indirects*   | 65422            | 65422            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 000 022</b> | <b>1 000 022</b> |

\* Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémorandum d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédure de l'entité en question.

- c) **Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :** Cette section doit fournir une brève description de la capacité de l'entité de l'ONU bénéficiaire des fonds dans le pays, y compris son budget annuel (ordinaire et d'affectation spéciale) et son personnel. Elle doit décrire l'expertise de l'entité dans le domaine de la consolidation de la paix, son expérience en matière de projets de programmation effectués dans le cadre de collaborations ainsi qu'une présentation de ses atouts/sa valeur spécifique pouvant servir à la mise en œuvre du projet. Elle doit aussi décrire sa capacité en matière de suivi et d'évaluation. Cette section doit également présenter le(s) partenaire(s) d'exécution supplémentaire(s), y compris son (leur) rôle et expérience et dans quelle mesure l'entité assure la qualité de la prestation. Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour le budget de l'entité et rajouter une ligne pour chaque entité supplémentaire.

Dans le contexte de crise, le PNUD Mali a su réaliser un repositionnement stratégique de son action et soutien au gouvernement qui a permis d'atteindre des résultats clés suivants: la mobilisation de près de \$ US 50 millions et la gestion du fonds d'affectation spéciale de l'élection qui a permis la tenue d'élections démocratiques et équitables présidentielle et des élections législatives; (2) la création d'un fonds économique et la stabilisation nationale qui a pu lever \$ 44,000,000 pour financer les secteurs prioritaires (éducation, santé, agriculture et réadaptation); (3) le déploiement d'efforts important pour la stabilisation la consolidation de la paix notamment par le soutien au redéploiement de l'administration publique et l'accès à la justice, le renforcement de la résilience en particulier au niveau de la jeunesse, le soutien à la cohésion sociale et la réconciliation en collaboration avec les organisations de la société civile (OSC) à base communautaire pour reconstruire le tissu social fissuré.

Dans le domaine de l'appui à la réconciliation nationale, la promotion de la cohésion sociale et la consolidation de la paix, le PNUD dispose d'un staff dédié à ces programmes avec notamment un conseiller technique principal / Gouvernance (P5) qui supervise ce projet avec le soutien à l'équipe de Gouvernance du Bureau Pays.

La présence déjà importante du PNUD sur le terrain, avec ses projets, son réseau de VNU et son staff dans les bureaux conjoints du SNU, sera renforcée avec le recrutement prévu de deux (02) coordinateurs de niveau international qui vont couvrir les bureaux de terrain Tombouctou, Gao, Mopti et Kidal si les conditions de sécurité le permettent. Les

coordinateurs de terrain vont contribuer à assurer une bonne coordination des multiples interventions du PNUD sur le terrain ainsi accroître le contrôle et la surveillance de la qualité des résultats. Ils faciliteront également l'interface avec les autorités locales et les partenaires.

Dans sa mise en œuvre, le projet adoptera une stratégie de partenariat élargi avec une forte implication des autorités étatiques nationales en vue d'assurer l'appropriation nationale, la durabilité des résultats et de contribuer à renforcer la confiance des populations du nord dans leur gouvernement pour une réconciliation nationale effective. Le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'État qui assure la tutelle des Autorités Intérimaires sous les responsabilités desquelles sont placés les services techniques de l'État.

L'implication d'autres ministères clés comme celui de la Réconciliation nationale aidera à l'harmonisation des actions en matière d'éducation à la paix, la promotion du dialogue et la cohésion sociale avec le souci constant de fédérer autant que possible les différentes communautés présentes dans la région, avec l'implication des leaders locaux, les associations de jeunes et de femmes, ONG et autres organisations communautaires de base.

L'intervention de l'IRF est nécessaire car ce projet est une réponse immédiate qui vise à appuyer les autorités intérimaires issues de l'application de l'Accord de paix en renforçant la cohésion sociale et la réalisation d'infrastructures sociales de base, de sorte à maintenir la stabilité et garantir le redéploiement de l'État dans les zones les plus reculées. En effet, le projet cible 1000 personnes (responsables, agents, leaders) et 10 000 autres issues des populations des sites identifiés, ainsi que près de 10000 individus des populations déplacées/retournées bénéficiaires directs ou indirects des infrastructures sociales de bases dans le domaine de l'éducation, la santé et l'hydrauliques.

Les ressources de l'IRF seront d'un apport substantiel pour contribuer au financement des actions de promotion de la paix, de consolidation du processus de réconciliation.

**Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays**

|                             | ENTITÉ: PNUD | Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.) | Budget annuel ordinaire en dollars US | Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP) |
|-----------------------------|--------------|---|---------------------------------------|---|
| Année financière précédente | PNUD         | 108 247 684 USD   | 3 479 600 USD                         | RAS   |
| Année financière en cours   | PNUD         | 88 739 784 USD  | 5 368 268 USD                         | RAS   |

Description de la mission de la division des Affaires Civiles (DAC)

Elle est composée de 03 unités :

- Renforcement de la cohésion sociale, mitigation des conflits et Protection des Civils ;
- Appui à la Société Civile et renforcement de la confiance;

- Appui à la Restauration et l'Extension de l'autorité de l'Etat/ Gouvernance Locale. Cette dernière appuie le processus de Décentralisation et de déconcentration en cours et accompagne la mise en place et le bon fonctionnement des Autorités Intérimaires. Pour ce faire, elle s'appuie sur les bureaux régionaux (Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) qui assurent la liaison avec Bamako. Elle appuie les efforts de bons offices et de plaidoyer auprès des autorités nationales et locales pour un redéploiement effectif des représentants de l'Etat dans les zones post-conflit, en vue de faciliter des initiatives de renforcement de la confiance entre « Administration » et « administrés ». Aussi, la DAC dispose d'un réseau d'Agents de Liaison Communautaire qui interviennent dans le dispositif d'alerte précoce de la MINUSMA avec des résultats probants.

**Rappel des interventions clé de la Division des Affaires Civiles en lien avec l'objet du projet** Dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, la Division des Affaires Civiles noue une synergie d'actions avec l'équipe pays du Système des Nations Unies (UNCT) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) sur des actions d'appui au gouvernement en vue d'accroître sa présence et sa capacité administrative dans les zones volatiles. Elle a pu réaliser les activités suivantes :

La première étape des ateliers d'information et de sensibilisation sur les AI sur financement du projet ACCORD de l'USAID qui a bénéficié de l'appui technique et logistique de la MINUSMA. Pour un coût total 42.000 USD, avec 9 vols dont 3 vols spéciaux pour transporter plus de 140 délégués composés des membres : (Gouvernement, AN, Haut Conseil des Collectivités Territoriales, Coordination des Mouvements de l'Azawad, la Plateforme, les Associations des Pouvoirs Locaux, la Société Civile, etc.).

En plus, un appui de même nature a été fait à l'endroit du MATDRE pour la signature des Contrats Plans Etats-Régions (CPR). Aussi la section Stabilisation et Relèvement (S&R) a appuyé financièrement la première conférence des Agences de Développement Régionales (ADR) tenue à Bamako en Février 2016 organisée avec l'appui technique et logistique de la DAC.

Dans le cadre de la mise en place des autorités intérimaires et des collègues transitoires dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka et au cas par cas dans le reste du pays, la Division des Affaires Civiles a fourni un appui conseil au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat (MATDRE).

Background information sur l'appui aux autorités intérimaires

Jusqu'à-là, le MATDRE avec l'appui de la MINUSMA a conclu la préparation des supports nécessaires à la mise en œuvre de l'Entente conclue entre les signataires le 19 juin dernier. Bien plus, en son paragraphe opérationnel 2 de la résolution 2295 le Conseil de sécurité met l'accent sur l'appui à la décentralisation et la mise en place effective des autorités intérimaires en vue de l'organisation dans de bons délais des élections municipales et régionales. Ce faisant, la MINUSMA a récemment créé un Groupe de travail conjoint d'appui à la mise en place des dites autorités (TAFSEIA) qui se charge de coordonner l'appui technique, logistique et financier au Gouvernement du Mali dans cette étape cruciale du processus de paix. Cet appui repose sur la note méthodologique préparée par le MATDRE avec l'appui technique de la Division des affaires Civiles.

### III. Gestion et coordination

- a) **Gestion du projet :** Cette section décrit la structure de supervision ou le mécanisme de responsabilité assurant une mise en œuvre efficace du projet et l'atteinte des résultats visés. S'il existe d'autres projets de consolidation de la paix ou des projets financés par le Fonds,

*cette section doit également indiquer comment la coordination/cohérence entre ces derniers sera assurée. Si nécessaire, elle peut inclure un organigramme illustrant sa structure.*

Le projet sera mis en œuvre par la modalité d'exécution directe (DIM). Les structures de l'État à travers le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, les services techniques de l'État et les Autorités Intérimaires des régions de Taoudénit et Ménaka qui sont les principaux bénéficiaires du projet seront au premier plan de la mise en œuvre. Conformément aux principes directeurs de la décentralisation le projet promeut la fonction de maîtrise d'ouvrage des CT, et s'appuie sur les fonctions des élus locaux pour faciliter l'identification et la sélection des projets proposés localement du résultat 2, en mettant en place un dispositif d'accompagnement qui tienne compte du contexte des localités concernées. Les paiements pourraient être effectués par le projet.

La gestion stratégique du projet se fera en concertation avec l'équipe PBF au Mali et sous la supervision du Comité de Pilotage.

Le coordonnateur du projet sera un staff national recruté par le PNUD. Le coordonnateur sous la supervision directe du Conseiller Technique Principal Gouvernance du PNUD travaillera en étroite collaboration avec la Division des Affaires Civiles de la MINUSMA et la Cellule PBF. Il/Elle assurera la gestion au quotidien du projet pour assurer la cohérence entre les activités, élaborera et assurera la consolidation des plans du travail, la préparation des rapports d'avancement trimestriels ainsi que la supervision des autres personnels du projet. Il travaillera aussi en étroite collaboration avec les Gouverneurs des régions concernées.

Les collectivités territoriales et autorités locales ainsi que les organisations de la société civile locale seront étroitement associées tout au long du cycle du projet notamment avec la validation du plan de travail et des rapports périodiques.

Le Conseiller Technique Principal / Gouvernance représentant le Management du PNUD, sera responsable de l'assurance contrôle qualité de la mise en œuvre du projet et supervisera le coordonnateur technique ainsi que le travail des experts et consultants.

- b) Gestion des risques :** *Cette section présente les risques majeurs pouvant faire échouer la mise en œuvre du projet, leur probabilité, leur gravité et la gestion de ces risques, y compris la responsabilité concernant leur atténuation. Les risques énumérés doivent comprendre ceux de nature politique, externe ainsi que ceux liés au programme. Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour les présenter.*

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

| Risques   | Probabilité (haute, moyenne, faible) | Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible) | Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)   |
|---|--------------------------------------|---|---|
| La méfiance et le manque d'intérêt de certaines communautés vis-à-vis de l'accord de paix en général et des autorités intérimaires en | Faible                               | Moyenne   | Les séances de sensibilisation constitueront un plaidoyer très fort avec comme objectif la cohésion sociale |

|   |         |         |  |
|---|---------|---------|--|
| particulier   |         |         |  |
| Le retard dans la mise en place des autorités intérimaires peut entraver la réconciliation nationale  | Moyenne | Haute   | Le projet œuvrera à impliquer les acteurs et travaillera avec les structures désignées pour gérer les collectivités  |
| La difficulté d'accès au terrain entrave la réalisation de toute activité impliquant des enquêtes de terrain ou la participation des populations concernées | Élevée  | Élevée  | Le PNUD bénéficie de l'appui sécuritaire fourni par la MINUSMA pour permettre à son personnel de visiter le terrain aussi souvent que possible.<br>L'équipe du projet (Affaires civiles MINUSMA, PNUD et autres acteurs) présente sur le terrain entretiendra un dialogue soutenu avec les leaders des communautés locales pour que ceux-ci soient un relais efficace sur le terrain, elle mettra également en place un système d'alerte précoce pour un suivi effectif des informations et pour un réajustement des activités en conséquence en parfaite collaboration avec la MINUSMA. |
| Le non fonctionnement des structures techniques des nouvelles entités administratives nouvellement créées   | Moyenne | Moyenne | L'équipe du projet utilisera les mécanismes de mobilisation et d'accompagnement des jeunes avant le fonctionnement effectif des nouvelles collectivités.   |
|   |         |         |  |
|   |         |         |  |

- c) **Suivi et évaluation** : Cette partie présente les mécanismes et les processus pour le suivi et l'évaluation du projet. Veuillez utiliser le tableau en annexe au formulaire (annexe 2) pour remplir le cadre de résultats. Pour toute information supplémentaire concernant le cadre de résultats, veuillez voir la Section 7 des Directives du Fonds. Le cadre de résultats du projet doit aussi servir à remplir la deuxième phase du cadre des résultats du Plan de priorités.

*L'explication concernant du suivi et de l'évaluation du projet doit indiquer les personnes responsables de recueillir et d'analyser les informations, les moyens de vérification envisagés et le budget dédié au suivi et à l'évaluation.*

En conformité avec les politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi évaluation du projet sera assuré selon le cadre qui suit et impliquera la visibilité du projet.

Un système suivi-évaluation rigoureux basé sur le cadre de résultats et d'indicateurs présentés en Annexe 1 et sur le journal des risques, permettra non seulement l'examen périodique des risques et des résultats obtenus, mais aussi d'identifier l'évolution du contexte et des circonstances ayant une incidence sur le projet.

Le suivi du Cadre de résultats est sous la responsabilité du PNUD qui veillera aussi à la visibilité du projet à travers une communication soutenue. Il sera donc réalisé directement par le personnel sur le terrain, l'Unité de gestion au sein du Bureau pays et en collaboration avec les experts du Cellule d'Appui, l'équipe PBF de MINUSMA et PBSO.

Certaines activités pourront être exécutées par des parties tierces contractualisées à cet effet (en particulier pour les études préparatoires, les enquêtes de terrain, la planification locale, les évaluations de capacités, les formations et les réalisations/réhabilitations des infrastructures), qui fourniront les données de suivi correspondantes aux activités réalisées. Le contrôle de qualité restera sous la responsabilité du PNUD.

Un rapport trimestriel préparé par le coordinateur de projet permettra d'apprécier l'état d'avancement du projet et les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats.

Un registre des difficultés rencontrées (Issue Log) sera activé dans Atlas et mis à jour par le gestionnaire de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes ou des demandes de changement potentiels.

Un rapport semestriel et un annuel d'avancement du projet seront présentés au Comité de Pilotage par le conseiller Technique Principal et le Coordonnateur Technique du projet et soumis au PBSO à New York par le PNUD. Le PNUD participera à des revues conjointes techniques organisées par la Cellule d'Appui et des revues stratégiques du Comité de Pilotage.

Avant la fin des 18 mois de durée du projet, une évaluation sera réalisée pour alimenter la prise de décision sur la suite à donner après cette phase – elle sera organisée par le PBSO, et inclura aussi les autres projets PBF au nord du Mali.

#### **d) Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)**

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

#### **Fonctions de l'Agent administratif**

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)<sup>3</sup> (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri donateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») –

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés ;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés ;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde) ;

Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

#### **Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires**

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet ;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars) ;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril) ;
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport

final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds ;

- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question ;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

#### **Propriété du matériel, des fournitures et autres biens**

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

#### **Information du public**

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

**Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)**



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX  
RÉSUMÉ DE PROJET**

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Numéro et intitulé du projet :</b>       | Appui aux Autorités Intérimaires au Mali (AAIM)  |   |
| <b>Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :</b> | PNUD   |   |
| <b>Partenaire(s) d'exécution :</b>          | Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat  |   |
| <b>Site:</b>                                | Taoudénit et Ménaka  |   |
| <b>Budget approuvé du projet :</b>          | 1 000 022 \$   |   |
| <b>Durée du projet :</b>                    | <b>Date de démarrage prévue :</b><br>01/03/2017  | <b>Date d'achèvement prévue :</b><br>30/09/2018 |
| <b>Domaine de priorité du Fonds :</b>       | Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique   |   |
| <b>Résultats du projet :</b>                | <p><b>Résultat1</b> : Les autorités intérimaires et agents des collectivités territoriales des régions de Ménaka et Taoudénit bénéficient d'approches et capacités requises pour une gestion des collectivités et l'instauration de la cohésion sociale</p> <p><b>Résultat2</b> : Les communautés bénéficient des infrastructures sociales programmées par leurs gouvernants et sont impliquées dans la pacification de leur terroir</p>   |   |
| <b>Activités principales du projet :</b>    | <p>Les activités consistent à (i) Apporter un appui-accompagnement dans la gestion des responsabilités et compétences transférées dans le cadre de la mise en place des autorités intérimaires; (ii) Réaliser les séances d'informations et de sensibilisation sur les thématiques liées à la paix, à la cohésion sociale et sur les points saillants de l'Accord de paix ; (iii) Organiser des sessions de formation sur la paix, la cohésion sociale et sur les points saillants de l'Accord de la paix à l'intention des acteurs (leaders et autorités) impliqués dans la gestion quotidienne des affaires notamment les autorités intérimaires; (iv) Réaliser des infrastructures de base dans les domaines de l'éducation, la santé et l'hydraulique.</p> |   |

## Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Nom du pays : MALI   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Dates du projet :  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Théorie de changement pour l'IRF : Si les autorités intérimaires sont dotées de compétences essentielles en matière de résolution de conflits, maîtrisent leurs rôles et responsabilités, assurent aux citoyens des services de proximité et de meilleure qualité et favorisent la participation de ceux-ci dans la gestion des affaires publiques locales, alors la confiance sera acquise et le redéploiement de l'état sur tout le territoire sera effectif |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Description du résultat 1<br>(une phrase de description du résultat)   | Les autorités intérimaires et agents des collectivités territoriales des régions de , Ménaka et Taoudénit bénéficient d'approches et capacités requises pour une gestion des collectivités et l'instauration de la cohésion sociale | Indicateur de résultat 1 a<br>% de Collectivités appuyées devenues fonctionnelles<br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 100%        | Enquêtes, sondages   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Indicateur de résultat 1 b<br>% membres des autorités intérimaires maîtrisant leurs rôles<br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 80% | Enquêtes, sondages, rapports   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Indicateur de résultat 1 c<br><br>Niveau de référence :<br>Cible :  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Produit 1.1<br>Les membres des autorités intérimaires acquièrent des compétences pour gérer les collectivités   | Indicateur de résultat 1.1.1<br>Nombre de sessions de formations organisées<br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 4                 | Rapport trimestriel du projet<br>Rapports des visites sur terrain, observations<br>Document final d'évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Indicateur de résultat 1.1.2<br>Nombre d'acteurs ayant bénéficié des formations<br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 100           | Rapport trimestriel du projet<br>Rapports des visites sur terrain, observations<br>Document final d'évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Indicateur de résultat 1.1.3<br>Nombre de séances de sensibilisation tenues au profit des acteurs                                   | Rapport trimestriel du projet<br>Rapports des visites sur terrain,   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  | Niveau de référence : 0<br>Cible : 200   | observations<br>Document final<br>d'évaluation du projet   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Produit 1.2<br>Les communautés sont sensibilisées, formées et appuient le processus de cohésion sociale en vue d'améliorer les relations de confiance entre elles et leurs gouvernants | Indicateur de résultat 1.2.1<br>Nombre de personnes sensibilisées<br>Niveau de référence :<br>Cible : 5 000  | Rapport trimestriel du projet<br>Rapports des visites sur terrain, observations<br>Document final d'évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | Indicateur de résultat 1.2.2<br>% de leaders maîtrisant les rôles des autorités intermédiaires<br>Niveau de référence :<br>Cible : 50%               | Rapport trimestriel du projet<br>Rapports des visites sur terrain, observations<br>Document final d'évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | Indicateur de résultat 1.2.3<br>Proportion des femmes sensibilisées<br>Niveau de référence :<br>Cible : 30%  | Rapport trimestriel du projet<br>Rapports des visites sur terrain, observations<br>Document final d'évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Produit 1.3<br>Les initiatives consultations relatives aux activités de découpage et planification des nouvelles régions de Taoudéni et Ménaka sont appuyées                           | Indicateur de résultat 1.3.1<br>Nombre d'ateliers régionaux sur le découpage appuyés<br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 2                         | Rapport trimestriel du projet<br>Rapports des visites sur terrain, observations<br>Document final d'évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | Indicateur de résultat 1.3.2<br>Nombre d'activités de planification appuyées<br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 2                                 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Description du résultat 2 :<br>[une phrase de description du résultat] | Les communautés bénéficient des infrastructures sociales   | Indicateur de résultat 2 a<br>Nombre de personnes ayant une perception positive des autorités intermédiaires<br>Niveau de référence :<br>Cible : 50% |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | Indicateur de résultat 2 b   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

programmées par leurs gouvernements et sont impliquées dans la pacification de leur terroir

|  |  |   |  |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|--|
|  | <p>Nombre de services techniques redéployés<br/>Niveau de référence :<br/>Cible : 3</p>  |   |  |  |  |  |
| <p>Produit 2.1<br/>Le gouvernement est appuyé dans sa stratégie de reconstruction du nord</p>    | <p>Indicateur de résultat 2.c<br/>Niveau de référence :<br/>Cible :</p>  |   |  |  |  |  |
|  | <p>Indicateur de résultat 2.1.1<br/>Nombre d'infrastructures sociales réalisées<br/>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 6</p>                        | <p>Rapport trimestriel du projet<br/>Rapports des visites sur terrain,<br/>observations<br/>Document final<br/>évaluation du projet</p> |  |  |  |  |
|  | <p>Indicateur de résultat 2.1.2<br/>Nombre de bénéficiaires directs<br/>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 20 000</p>                               | <p>Rapport trimestriel du projet<br/>Rapports des visites sur terrain,<br/>observations<br/>Document final<br/>évaluation du projet</p> |  |  |  |  |
|  | <p>Indicateur de résultat 2.1.3<br/>Pourcentage des bénéficiaires par rapport à la population totale<br/>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 20%</p> | <p>Rapport trimestriel du projet<br/>Rapports des visites sur terrain,<br/>observations<br/>Document final<br/>évaluation du projet</p> |  |  |  |  |
| <p>Produit 2.2<br/>Le mécanisme de suivi évaluation et de partage d'information est amélioré</p> | <p>Indicateur de résultat 2.2.1<br/>Nombre de rapports produits<br/>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 4</p>  | <p>Rapport trimestriel du projet<br/>Rapports des visites sur terrain,<br/>observations<br/>Document final<br/>évaluation du projet</p> |  |  |  |  |
|  | <p>Indicateur de résultat 2.2.2<br/>Nombre d'articles ou messages réalisés<br/>Niveau de référence : 0<br/>Cible : 5</p>                             | <p>Rapport trimestriel du projet<br/>Rapports des visites sur terrain,<br/>observations<br/>Document final<br/>évaluation du projet</p> |  |  |  |  |
|  | <p>Indicateur de résultat 2.2.3</p>  | <p>Rapport trimestriel du projet</p>  |  |  |  |  |

